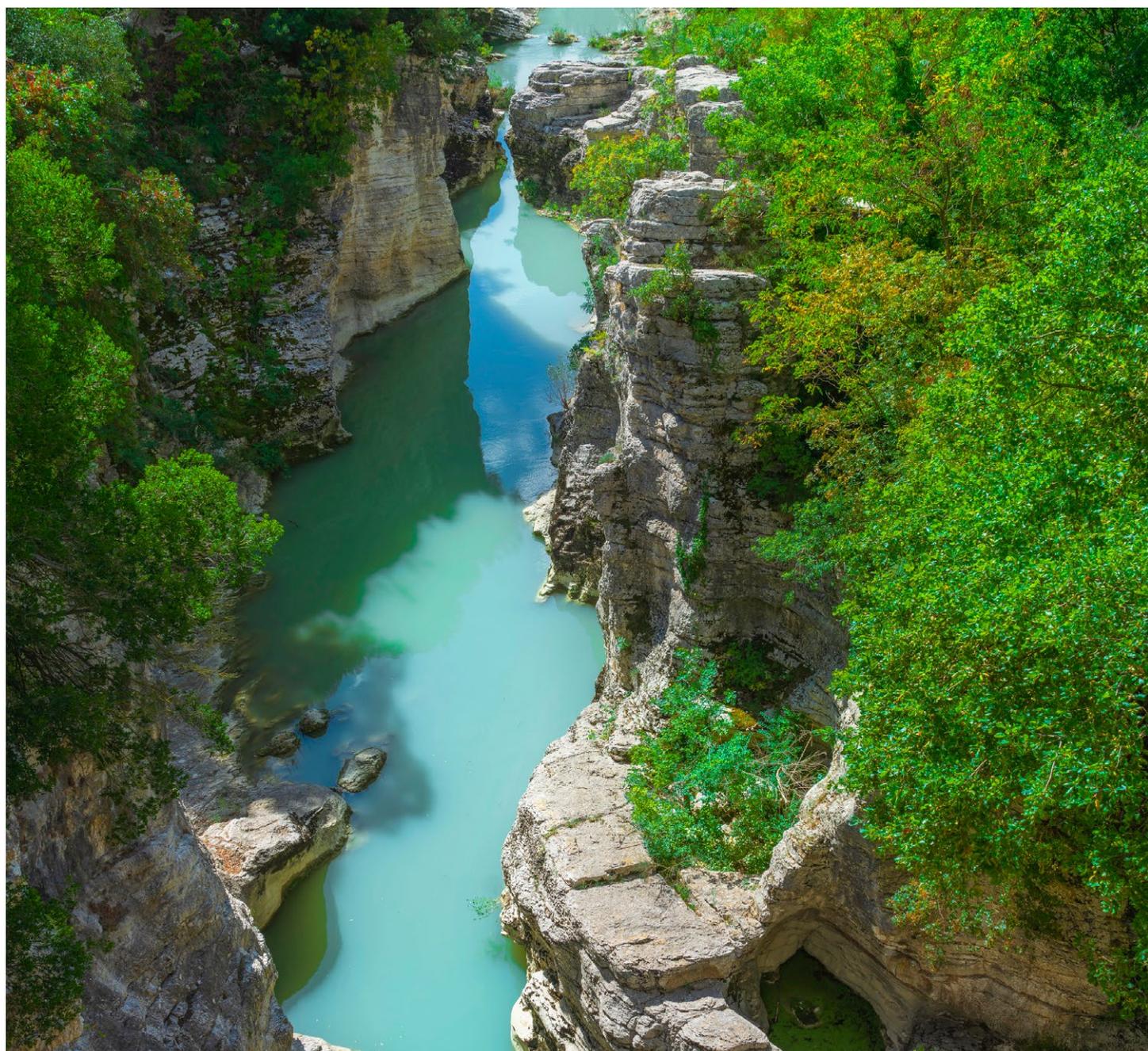


Loi Energie Climat

Prise en compte de l'investissement responsable
dans la gestion sous mandat



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

I INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité	PAGE 3
B. Moyens internes déployés	PAGE 7
C. Organe de gouvernance	PAGE 13
D. Stratégie d'engagement	PAGE 16
E. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles	PAGE 18
F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	PAGE 19
G. Informations sur la stratégie d'alignement sur les objectifs liés à la biodiversité	PAGE 21
H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques	PAGE 23
I. Liste des produits financiers article 8	PAGE 24

II INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT UE N° 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Déclaration relative aux principales incidences négatives	PAGE 25
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	PAGE 27
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives ..	PAGE 30
M. Politiques d'engagement	PAGE 33
N. Référence aux normes internationales	PAGE 35

L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux établissements de crédit de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement pour leur activité de gestion sous mandat, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP Paribas a pour objectif de répondre à cette obligation. La période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2024.

I Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

A. Démarche générale de l'entité

1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ¹

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Ce positionnement est reconnu par de nombreuses institutions.

En 2024, BNP Paribas figure parmi les institutions financières ayant reçu les meilleures notes extra-financières de la part de Standard & Poor's (CSA), Moody's ESG solutions (ESG profil), et MSCI (ESG Rating).

Aussi, pour la première fois, en 2024, BNP Paribas obtient la note A au CDP, soit la meilleure note possible et seule grande institution financière internationale à obtenir ce score.

BNP Paribas est aussi la seule banque française dans le classement 2025 des « 100 entreprises les plus durables au monde » du magazine canadien Corporate Knights, où le Groupe figure pour la 11^e année consécutive.

Depuis plus d'une décennie, BNP Paribas intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe consiste à accompagner tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie neutre en carbone qui utilise raisonnablement les ressources de la planète et permet l'inclusion des plus fragiles tout en ayant une conduite des affaires responsable.

Cette stratégie lui a valu d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

Ces enjeux ESG sont pris en compte de manière centrale dans la raison d'être de BNP Paribas.

(1) Pour plus de détails, cf. [Document d'enregistrement universel 2024](#) de BNP Paribas p.637

BNP PARIBAS A INSCRIT LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DE LA FINANCE DURABLE ET LA RSE COMME L'UN DES TROIS PILIERS DE SON PLAN STRATÉGIQUE GTS.

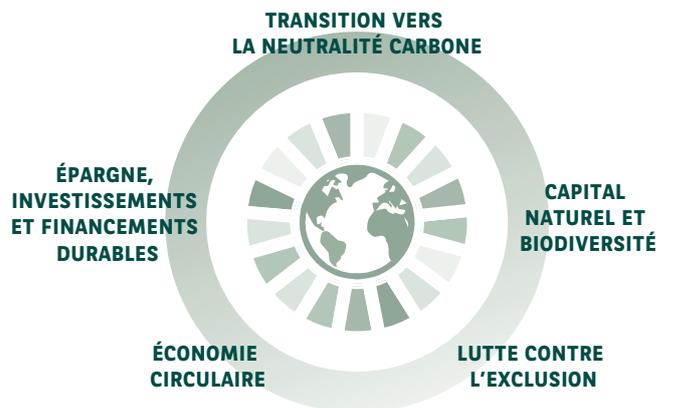
Contribuer à une économie plus durable et plus responsable est au cœur de la raison d'être de BNP Paribas. Le Groupe a pour ambition de contribuer à la transition de l'ensemble de l'économie vers un fonctionnement responsable et durable, satisfaisant les besoins de la population sans détériorer les écosystèmes, en ligne avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Début 2022, BNP Paribas a lancé son plan stratégique intitulé GTS (Growth, Technology, Sustainability).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :

- 1) **L'alignement des portefeuilles de crédit ainsi que d'investissement pour compte propre du groupe BNP Paribas** avec la trajectoire requise pour **atteindre la neutralité carbone en 2050** ;
- 2) **L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone**, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (**Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition**) ;
- 3) **Le renforcement de la culture et de l'expertise ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés**, de formations dédiées telles que la plateforme Sustainability Academy

lancée fin 2022, le suivi du développement des normes de place, et une **gouvernance renforcée**, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.



L'année 2024 a été une nouvelle année d'accélération dans la bascule des financements de BNP Paribas au secteur de l'énergie vers les énergies bas carbone, essentiellement renouvelables, qui représentent déjà 76 % de l'ensemble de son exposition de crédit au secteur de la production d'énergie au 30 septembre 2024, pour un montant de 36,8 milliards (+ 30 % par rapport à 2022), dont 34,2 milliards pour les énergies renouvelable Le Groupe s'est fixé pour objectif que cette part atteigne 90 % à l'horizon 2030.



2 FOCUS GESTION SOUS MANDAT DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Au sein de BNP Paribas SA, l'activité de gestion sous mandat est réalisée par l'entité BNP Paribas Wealth Management² qui comprend BNP Paribas Banque Privée en France (l'activité banque privée de la Banque Commerciale en France - BCEF) ainsi que deux départements agissant sur des segments de clientèle différents au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A. (Wealth Management Allemagne et Private Bank Allemagne). À noter que BNP Paribas Banque Privée en France intègre l'activité de Gestion sous Mandat pour les clients particuliers et entreprises. Cette dernière activité a été initiée en 2023, et regroupe à ce stade un nombre encore très limité de clients et d'actifs (4 mandats).

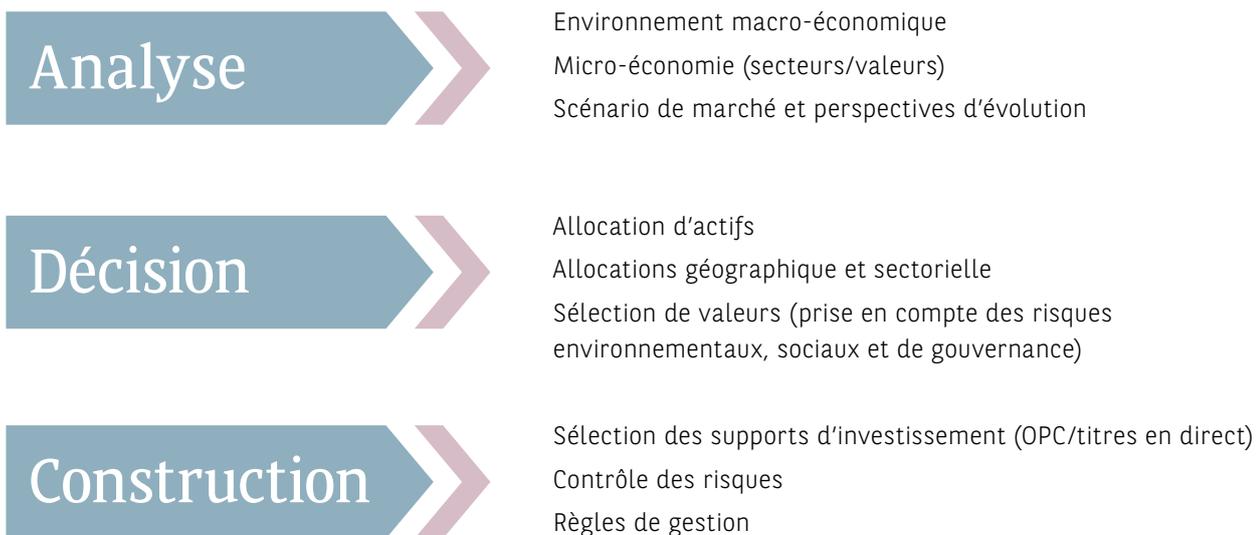
Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management intègre les critères ESG dans le processus de sélection des instruments financiers en complément de l'analyse financière traditionnelle. Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer dans quelle mesure les entreprises et sociétés de gestions prennent en compte les enjeux du développement durable dans leur activité ou leurs produits.

Notre conviction

Les critères ESG renforcent l'analyse financière dans le choix d'investissements en analysant notamment un périmètre plus large de risques. C'est pourquoi ils sont systématiquement pris en compte par la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management.

Les entreprises qui intègrent la préservation de l'environnement, les enjeux sociaux ainsi que l'amélioration de la gouvernance sont plus enclines à contribuer à la transition écologique. En ce sens, elles constituent des investissements intégrant davantage une vision de long terme.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT SUIVI PAR LES GÉRANTS DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT



(2) À l'exception des mandats de gestion gérés par l'activité Corporate, représentant 0,07% des actifs.



INFORMATION MISE À DISPOSITION DES SOUSCRIPTEURS DE MANDATS DE GESTION :

BNP Paribas Wealth Management met à disposition de ses clients l'ensemble des informations relatives à la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre des décisions d'investissement en gestion sous mandat via :

- ses sites Internet :
[informations en matière de durabilité pour BNP Paribas Banque Privée](#)
ou pour BNP Paribas [Wealth Management Germany](#)
et BNP Paribas [Private Banking Germany](#)³
- la documentation précontractuelle.

(3) [Wealth Management et Private Banking Germany](#)

(4) Sustainable Finance Disclosure Regulation

Au 31/12/2024,
BNP Paribas Wealth Management
gère **6,147 Milliards d'euros**
d'encours en mandat de gestion

**dont 41 % sont des mandats
Article 8 SFDR⁴.**

B. Moyens internes déployés

UNE STRATÉGIE NÉCESSITANT UNE TRANSFORMATION DE GRANDE AMPLEUR

La mise en œuvre effective d'une stratégie ambitieuse nécessite une gouvernance adaptée et une transformation de l'entreprise à tous les niveaux. Le groupe BNP Paribas a ainsi continué de renforcer sa gouvernance, notamment à travers les réunions du Comité Stratégique de la Finance Durable présidé par l'Administrateur Directeur Général du Groupe, la structuration de la filière RSE et la création en 2022

du NEST (*Network of Experts in Sustainability Transitions*). Le NEST fédère un réseau de 700 collaborateurs experts de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la biodiversité, des droits humains ou encore de l'inclusion sociale. Ils mettent en commun leur savoir au service de la transition des clients du Groupe et du partage d'expertise avec les collaborateurs.

1 DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

1.1 UN MODÈLE INTÉGRÉ

Le groupe BNP Paribas prend appui sur son modèle diversifié et intégré pour répondre de manière coordonnée aux besoins de ses clients. Cela induit une forte cohésion entre tous **les métiers du Groupe**, et renforce sa performance dans tous les environnements.

Ainsi BNP Paribas Wealth Management bénéficie et s'appuie sur l'ensemble des métiers et fonctions du Groupe pour assurer ses engagements et son expertise en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. BNP Paribas Wealth Management s'appuie en particulier sur BNP Paribas Asset Management qui a développé une importante expertise en matière de prise en compte des critères ESG.

1.1.1 LA FONCTION RSE GROUPE

La Direction de l'Engagement s'appuie sur un réseau créé en 2012, qui œuvre dans les pôles, métiers, réseaux d'agences, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Au total, plus de 300 collaborateurs consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE.

Des communautés d'expertise ESG se créent au sein du Groupe et de ses entités pour accélérer, fluidifier et industrialiser la prise en compte des enjeux de finance durable dans les activités du groupe BNP Paribas. Par exemple, le Low-Carbon Transition Group, composé d'environ 250 banquiers qui accompagnent les clients entreprises et institutionnels internationaux dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas carbone.

1.1.2 BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

La durabilité et les enjeux ESG évoluent rapidement et il est essentiel que les collaborateurs s'adaptent à ces évolutions.

BNP Paribas Asset Management investit dans la formation de ses employés pour assurer que ses équipes de gérants de portefeuilles, comme l'ensemble de ses collaborateurs clés, soient à la pointe des connaissances en matière d'investissement et de développement durable.

L'éducation en matière de durabilité est un levier clé pour s'assurer que les collaborateurs possèdent les connaissances les plus récentes sur les questions de durabilité. Elle permet également de bâtir une culture forte, d'attirer et retenir des talents et s'assurer de mener à bien la stratégie de développement commercial.

Ainsi, depuis 2022, BNP Paribas Asset Management, a formalisé une approche de l'éducation à la durabilité en élaborant une stratégie dédiée et en lançant l'Académie de la durabilité @AM.

Ce programme de formation s'articule avec l'initiative 2hours2learn, qui encourage les collaborateurs à prendre au moins deux heures par mois, sur leur temps de travail, pour contribuer à leur développement professionnel.

Chaque collaborateur est orienté vers un parcours de formation en fonction du niveau de connaissance attendu pour son rôle au sein de l'entité.

Outre la formation interne, 807 employés ont reçu une certification externe de financement durable comme la certification AMF Durable, le certificat CFA en Sustainable Investing ou sur le climat, ou la certification d'analyste ESG de l'EFFAS.



Sur les 807 collaborateurs titulaires de certifications externes, 32 collaborateurs ont réalisé un programme de certification développé par le groupe BNP Paribas avec l'Institute for Sustainability Leadership (CISL) de l'Université de Cambridge.

1.1.3 BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les lignes directrices de la RSE du Groupe, des compétences de BNP Paribas Asset Management en matière de gestion d'actifs durable et sur sa méthodologie interne d'évaluation du niveau de responsabilité des instruments financiers (Cf 1.2.2) pour renforcer son expertise et guider ses choix dans les décisions d'investissement au sein des mandats.

À titre d'exemple, concernant BNP Paribas Banque Privée en France, 18 % des ETP de la gestion sous mandat consacrent leur activité à l'analyse de titres ESG, à l'intégration de la durabilité dans les mandats, à la mise en place et au suivi de la notation de durabilité ou encore à la diffusion de ces thématiques au sein du métier. Et sept

personnes disposent d'une formation certifiante sur l'ESG parmi les équipes dédiées à la gestion sous mandat ; quatre sont diplômées du CESGA (SFAF) et trois du CISL (Cambridge).

Concernant BNP Paribas Wealth Management en Allemagne, 40 % de l'équipe de gestion sous mandat de Private Bank est certifié (CFA certificate in Sustainable Investing)⁵.

1.2 ACTIONS MENÉES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

1.2.1 GROUPE BNP PARIBAS

Dans la continuité du plan GTS, le groupe BNP Paribas poursuit son plan d'accompagnement au changement, avec pour objectif d'ancrer et de diffuser la culture de la finance durable dans le parcours du collaborateur. Il s'appuie sur les moments clés de ce parcours, notamment le recrutement, l'intégration, les évaluations professionnelles, la mobilité et la formation.

(5) Ex « CFA certificate in ESG Investing » ; Concernant Wealth Management en Allemagne, le programme de certification a été lancé en 2024.

Les collaborateurs ont notamment la possibilité de se former et de se doter des nouvelles compétences via la Sustainability Academy, une plateforme interne de formation lancée en 2022.

Elle vise à sensibiliser et former les près de 180 000 collaborateurs du Groupe aux enjeux de la transition écologique et renforcer leurs compétences dans ce domaine.

La Sustainability Academy permet à chacun, quel que soit son pays, son entité ou son métier, de développer une véritable culture et des compétences en matière de finance durable. Coconstruite avec les différents métiers du Groupe, elle donne accès à un ensemble de ressources sélectionnées autour du développement et de la finance durable. Celles-ci permettent aux collaborateurs de connaître les fondamentaux des enjeux environnementaux et sociaux de la finance durable.

En 2024, un accent fort a été mis sur la formation des collaborateurs sur un module « S-Basics » permettant une appropriation solide à la finance durable, ainsi qu'une poursuite du déploiement de la Fresque du Climat à l'international.

En 2024, 77 270 collaborateurs ont suivi au moins une formation de la Sustainability Academy, avec en moyenne 1,7 heure de formation par personne. Depuis son lancement fin 2022, plus de 130 000 collaborateurs du Groupe ont été formés dans le cadre de la Sustainability Academy.

Par ailleurs, les équipes sont mobilisées en participant à des fresques, sous forme d'ateliers collaboratifs facilitant le passage à l'action. Elles ont ainsi permis de sensibiliser les collaborateurs dans 53 pays, les Comex d'entités et de pays ainsi que les actionnaires, aux enjeux climatiques et de la biodiversité.

Les Leaders du Groupe (Top Executives (LFC), Senior Management Position (SMP), Talents (LFT)) étant clés pour contribuer à la réussite du plan stratégique, une offre globale de formation leur est proposée, en particulier sur les enjeux de Sustainability. Ces enjeux sont d'autant plus importants les concernant, que l'atteinte des objectifs fixés par le Groupe dans son tableau de bord RSE conditionne le versement de 20% du montant qui leur est attribué au titre du plan de fidélisation Groupe. Ainsi, plus de 4 500 sur les 7 000 Talents ont bénéficié de dispositifs de développement dédiés, notamment sur la compréhension des enjeux stratégiques en matière de durabilité. Par ailleurs, près de 60% des Top Executives ont bénéficié en 2024 de programmes certifiants en matière de finance durable.

(6) ex CFA certificate in ESG investing

1.2.2 BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

En complément des actions engagées au niveau du groupe, BNP Paribas Wealth Management a également œuvré en faveur du développement des compétences de ses collaborateurs en matière de finance durable.

Les objectifs pédagogiques développés sur la thématique de l'engagement responsable ont permis aux banquiers privés de :

- développer le niveau de conscience et de prise en compte de l'importance de ces problématiques ;
- argumenter sur l'engagement du groupe BNP Paribas ;
- monter en compétence sur la prise en compte des préférences ESG des clients ;
- assurer le bon conseil aux clients intéressés par l'investissement responsable avec l'offre de BNP Paribas Wealth Management et notamment celle de gestion sous mandat.

Ces formations sont mises à disposition sur les plateformes d'échange internes sous différents formats (E-Learning, etc.) et accessibles sur smartphone ou ordinateur. L'ensemble des collaborateurs est informé de la mise à disposition de nouvelles informations sur les plateformes afin de pouvoir assurer une formation continue sur ces sujets.

La certification de BNP Paribas Banque Privée en France, agréée par l'EFPA (European Financial planning Association), repose sur la réalisation d'un parcours de formation et le passage d'un examen. La réussite de cette certification permet de prendre un poste de banquier privé, assurant ainsi du niveau de connaissances et de compétences adéquat des banquiers privés, dès leur prise de poste tant sur le plan financier que sur les plans juridique, fiscal, crédit et la conformité.

Depuis 2021, le niveau d'exigence dans le cadre de cette certification a été renforcé sur la thématique de l'engagement responsable :

- **dans le parcours de formation :**
 - au sein de la formation présentielle « Essentiel de la gestion financière »
 - à travers la réalisation des Learning WM Sustainability Quest
- **dans l'examen écrit :** par des questions dédiées dans le QCM sur la partie gestion financière
- **dans l'examen oral,** pour valider le discours et la posture en matière commerciale des candidats sur l'intérêt des investissements dits durables

De la même manière, BNP Paribas Wealth Management en Allemagne certifie ses équipes de gérants au travers du CFA certificate in Sustainable Investing⁶.



1.2.3 DÉVELOPPER LE NIVEAU DE CONSCIENCE ET DE PRISE EN COMPTE DE L'IMPORTANCE DE CES PROBLÉMATIQUES

BNP Paribas Banque Privée France a enrichi le parcours de formation des collaborateurs en 2023 pour améliorer la connaissance et la posture sur les thématiques ESG. Par diverses actions :

1.2.3.1 Mise en ligne d'une formation certifiante : le MOOC "Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise". Elaborée, par le collègue des Directeurs du Développement Durable (C3D), elle est composée de 4 modules :

- Comprendre la crise écologique ;
- Comprendre les liens entre notre modèle ; socio-économique et la crise écologique ;
- Transformer l'entreprise pour la transition écologique ;
- Passer à l'action pour la transition écologique.

Cette formation est accessible à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas Banque Privée. 114 collaborateurs ont obtenu la certification.

1.2.3.2 Insertion des modules de formation ESG pour sensibiliser les collaborateurs sur les sujets de biodiversité, mobilité durable et inclusion sociale.

1.2.3.3 Renforcement du dispositif de formation des nouveaux entrants par l'ajout de deux formations pour les collaborateurs en prise de poste :

- Formation "Essentiel de la gestion financière, en présentielle, réalisée par First Finance.
- Elearning "IPS Sustainability Land" permettant de comprendre dans quelle mesure les métiers du pôle Investment & Protection Services (IPS) de BNP Paribas intègre les enjeux du développement durable dans leur activité.

1.2.4 RENFORCER LES CAPACITÉS À DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DU GROUPE BNP PARIBAS ET DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management :

- dispense depuis des années une formation sur l'investissement responsable à destination de Banque Privée France. Cette formation, qui accueille 20 participants maximum, est animée par les experts en investissement responsable de BNP Paribas Wealth Management ;
- crée des supports qui présentent les engagements de BNP Paribas et l'expertise en investissement responsable de BNP Paribas Wealth Management (vidéos, e-Learning, documents imprimables, etc.) ;

- dispose d'une équipe d'utilisateurs, pour proposer des vidéos afin de répondre aux questions les plus posées par les banquiers privés. Les scripts sont écrits et portés dans les vidéos par des banquiers eux-mêmes et les experts métier.
- met en place des actions fréquentes de sensibilisation à la finance durable, disponibles sur l'intranet de BNP Paribas Banque Privée. Ces informations traitent des thématiques suivantes :
 - comprendre et expliquer les engagements du groupe BNP Paribas ;
 - promouvoir l'offre engagée ;
 - effectuer des heures solidaires auprès d'associations ;
 - renforcer sa culture sur le développement durable.

1.2.5 RENFORCER LA COMPÉTENCE DE SES COLLABORATEURS SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRÉFÉRENCES ESG DES CLIENTS

BNP Paribas Banque Privée en France a renforcé son dispositif de formation pour accompagner l'appropriation du questionnaire de recueil des préférences en matière de durabilité. A leur prise de poste, les banquiers Privés se voient assigner automatiquement 2 Learnings leur permettant d'acquérir des compétences pour accompagner leurs clients dans le domaine des investissements dits durables :

- Dérouler un entretien client pour expliquer le profil de risque et de finance responsable ;
- Comprendre les enjeux du nouveau profil de risque et de finance responsable.

Enfin, la thématique est abordée au sein de la **Revue Annuelle des Connaissances MIF2** à laquelle chaque Banquier est soumis annuellement.

Le Brevet "Premiers Secours de la Planète" du CNRS et de l'Institut de l'Engagement (éligible OIP Finance Durable)

Cette formation en ligne, « Brevet Premiers secours de la planète » a été cocrée par l'Institut de l'Engagement, association valorisant l'engagement des jeunes en volontariat pour former une nouvelle génération responsable et citoyenne, et le CNRS, plus grand organisme public français de recherche scientifique. D'une durée de deux heures, cette formation en français, accessible à tous les collaborateurs de BNP Paribas Banque Privée, permet de consolider les acquis de la Fresque du Climat tout en y ajoutant les enjeux de la Biodiversité et le passage à l'action. C'est un moyen d'atteindre le nouvel Objectif de Performance Individuel dédié à la finance durable. Elle donne lieu à une certification à l'issue des tests.

En 2024, un peu plus de 300 collaborateurs ont suivi cette formation.

BNP Paribas Wealth Management Germany forme les équipes commerciales aux thématiques ESG au travers de webinaires, de vidéos et de formations internes. En 2024, BNP Paribas Wealth Management Germany a organisé une formation en trois modules pour former les chargés de clientèle, les équipes de gestion sous mandat et de gestion d'actifs : (1) l'importance stratégique des thématiques ESG pour BNP Paribas et la valeur ajoutée pour ses clients ; (2) la sphère de l'environnement responsable et les obligations réglementaires ; (3) l'évaluation Trèfles dans le process d'investissement.

1.2.6 ASSURER LE BON CONSEIL D'OFFRE DE GESTION SOUS MANDAT BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE AUX CLIENTS INTÉRESSÉS PAR L'ESG

En complément des éléments marketing et techniques descriptifs des offres financières, BNP Paribas Banque Privée en France met à disposition des banquiers privés des vidéos de formations spécifiques. Par exemple, en 2024 :

- Une étude nudge, a été réalisée par le Domaine Épargne et BNP Paribas Asset Management pour simplifier le parcours de profil de finance responsable et apporter de nouveaux outils pédagogiques aux clients et aux conseillers.
- Plusieurs webconférences ont été organisées sur le thème de l'offre de finance durable et du profil de finance responsable auprès d'un réseau de 90 correspondants Finance Durable et de banquiers privés Grande Fortune.

- Le "Kit ESG" a été mis à jour dans l'outil conseillers MyClub. Ce kit comprend des fiches pédagogiques et les éléments de langage officiel. Il présente aussi des vidéos, des fiches sur les fonds, etc.
- Une version actualisée et complétée d'un pitchbook Sustainability a été diffusé aux banquiers privés. Le document détaille la stratégie d'investissement responsable de BNP Paribas Wealth Management, les liens entre sa méthodologie d'analyse propriétaire et la réglementation, performance des investissements responsables, etc. Il introduit aussi des éléments de contexte et reprend les définitions clés.

Par ailleurs, les banquiers privés peuvent toujours capitaliser sur :

- MyGuide pour accompagner les clients dans la détermination de leur démarche de prise en compte des enjeux ESG et leur proposer les produits dont les mandats sont adaptés à leur sensibilité sur ces thématiques.
- Les fonds ISR de BNP Paribas Asset Management qui bénéficient d'informations spécifiques via un document dédié (appelé « desknote »), permettant aux banquiers privés d'appréhender le fonctionnement de ces fonds sous l'angle ESG et d'être ainsi en mesure d'expliquer la démarche et les enjeux à leurs clients détenteurs via leurs mandats de gestion.

Aussi, ils sont accompagnés d'une prise de parole régulière sur la thématique des enjeux ESG via nos communications périodiques que nous transmettons à nos clients.

Pour rappel : l'offre de mandat ISR de BNP Paribas Banque Privée en France ne dispose pas du label français ISR.



C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

1 CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE. INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe consiste à accompagner tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie neutre en carbone qui utilise raisonnablement les ressources de la planète et permet l'inclusion des plus fragiles tout en ayant une conduite des affaires responsable.

Pour y parvenir, le Groupe s'appuie sur l'ensemble de ses collaborateurs. La stratégie est structurée autour de quatre thématiques : économique, sociale, civique, environnementale qui reflètent ses enjeux de RSE. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe.

Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability), dont le développement durable est l'un des trois axes majeurs. Son

déploiement implique l'ensemble des métiers, fonctions, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau du Groupe.

Afin de suivre l'opérationnaliser de la stratégie RSE du groupe, un tableau de bord avec des objectifs chiffrés est partagé à l'ensemble des métiers afin d'évaluer l'efficacité de la stratégie du Groupe vis-à-vis de ses objectifs de durabilité. Ces objectifs sont répartis en quatre thématiques : économique, sociale, civique et environnementale.

Concernant le volet environnemental, le principal levier d'action de BNP Paribas consiste à soutenir la transition écologique des acteurs économiques. Dans ce but, BNP Paribas oriente les financements et investissements qu'il octroie ou facilite, en faveur d'une économie compatible avec les limites de la planète, et soutient les clients de ses différentes entités opérationnelles dans leur transition écologique.

UNE BANQUE ENGAGÉE POUR UN AVENIR MEILLEUR

NOS 4 PILIERS

<p>Notre responsabilité ÉCONOMIQUE Financer l'économie de manière éthique</p>	<p>Notre responsabilité SOCIALE Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs</p>	<p>Notre responsabilité CIVIQUE Être un acteur engagé de la société</p>	<p>Notre responsabilité ENVIRONNEMENTALE Accélérer la transition énergétique et écologique</p>
--	---	--	---

NOS 12 ENGAGEMENTS

<p>1 DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF</p>	<p>4 PROMOTION DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DE L'INCLUSION</p>	<p>7 DES PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE</p>	<p>10 L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</p>
<p>2 LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE</p>	<p>5 « GOOD PLACE TO WORK » ET GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI</p>	<p>8 LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS HUMAINS ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE</p>	<p>11 LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE</p>
<p>3 UNE GESTION RIGOREUSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE</p>	<p>6 UNE ENTREPRISE APPRENANTE OFFRANT UNE GESTION DYNAMIQUE DES PARCOURS PROFESSIONNELS</p>	<p>9 UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>12 LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES</p>

UNE GOUVERNANCE

- ANIMÉE PAR UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ ET D'INTÉGRITÉ ;
- FONDÉE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES ;
- ASSOCIANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES ACTIONNAIRES, LE MANAGEMENT ET L'ENSEMBLE DU GROUPE ;
- POUR PROMOUVOIR L'ACTION À LONG TERME DE BNP PARIBAS ET GARANTIR SON IMPACT POSITIF SUR LA SOCIÉTÉ.



La stratégie de durabilité est intégrée au plus haut niveau au sein des organes de gouvernance. Ces organes traitent des impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance de l'ensemble des activités du Groupe dans le cadre de leurs mandats comme décrit dans les paragraphes suivants.

Le CGEN (Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE) est notamment chargé de suivre la politique du Groupe en matière de RSE et s'assure de la contribution du Groupe à la transition de l'ensemble de l'économie vers un fonctionnement responsable et durable. À ce titre, il suit régulièrement les actions prises en matière de changement climatique, de finance durable et d'engagement positif du Groupe dans la société. Conjointement avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le CGEN examine les avancements réalisés en matière d'intégration opérationnelle des facteurs de risque ESG, y compris des facteurs de risque liés au climat, au cadre de gestion des risques de la Banque.

De plus, le CCIRC (Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité) examine le Risk Appetite Statement (RAS), c'est-à-dire la tolérance aux risques du Groupe et notamment ceux en lien avec l'ESG. En outre, des indicateurs complémentaires, résultant de la définition des objectifs d'alignement des portefeuilles de crédit, sont intégrés dans le RAS du Groupe à des fins de surveillance.

En 2024, le CCIRC a abordé cinq fois des thématiques ESG prenant en considération des impacts, risques et opportunités de l'activité de BNP Paribas. Outre la mise à jour du RAS, il a procédé également à la revue

des facteurs de risque ESG (insertion opérationnelle et analyse de portefeuille). Conjointement avec le CGEN, le CCIRC examine les avancements réalisés en matière d'intégration opérationnelle des facteurs de risque ESG, y compris des facteurs de risque liés au climat, au cadre de gestion des risques de la Banque.

À ce titre, le Conseil d'administration est régulièrement informé des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe.

Depuis 2021, trois comités de la finance durable de haut niveau œuvrent pour renforcer l'intégration des enjeux RSE et climatiques dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité :

- Le Comité stratégique, sous la direction de l'Administrateur Directeur Général, s'est réuni cinq fois en 2024, et a notamment abordé la publication au titre du Pilier 3 ESG et le calcul des émissions financées, l'analyse et la mise à jour des risques ESG, la revue du portefeuille de crédit pour garantir l'atteinte des objectifs d'alignement, et le suivi du tableau de bord de la RSE.
- Le Comité infrastructure, sous la direction du Directeur Général adjoint également Chief Operating Officer du Groupe, s'est réuni neuf fois en 2024 afin de suivre le déploiement des processus, les données et reporting ESG afin de mesurer et de surveiller les impacts risques et opportunités en matière de finance durable ;
- Le Comité regulatory de niveau Direction Générale et regroupant les représentants de l'engagement des trois pôles opérationnels, s'est réuni deux fois en 2024 afin d'aborder notamment les tendances de risques juridiques ESG et les principales avancées réglementaires.

2 LES CRITÈRES RSE DANS LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Les critères RSE incluant des critères climatiques et environnementaux sont pleinement intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du groupe BNP Paribas.

Pour les membres de comités exécutifs, une composante liée à la performance RSE du Groupe est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable annuelle à hauteur de 15% du montant global attribué. L'attribution de cette fraction de la rémunération variable annuelle repose sur une mesure multicritère basée sur une approche holistique des actions entreprises par le groupe BNP Paribas sur les plans environnemental, sociétal et social.

Dans cette optique, cette structure de rémunération intègre trois critères pondérés chacun à 5% :

- L'évaluation par le Conseil d'administration des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- Les publications d'agences de notation extra financière (FTSE et S&P Global CSA) mesurant la qualité du positionnement de BNP Paribas par rapport à ses pairs en matière de RSE ;
- Un alignement avec les objectifs retenus en matière de RSE dans la rémunération due au titre du plan de fidélisation attribué à des collaborateurs clés du Groupe. Ces objectifs sont basés sur les quatre piliers RSE du Groupe en matière de responsabilité économique, sociale, civique et environnementale et incluent notamment des objectifs climatiques chiffrés dans le cadre de l'accompagnement des clients du Groupe vers une économie bas carbone et de la diminution de l'empreinte environnementale du groupe BNP Paribas. En particulier :
 - Bilan d'émission de gaz à effet de serre en teqCO₂ par ETP (bâtiments et déplacements professionnels) (objectif 2025 : 1,85 teq CO₂/ETP)
 - Montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone (objectif 2025 : 200 Md€)
 - Montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine (objectif 2025 : 4 Md€)

En complément de cette composante RSE, la rémunération variable annuelle des dirigeants exécutifs du Groupe dépend également pour 10% de critères qualitatifs appréciés par le Conseil d'administration et tenant compte de sujets sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, certains collaborateurs de BNP Paribas sont bénéficiaires d'un plan de rétention à 3 ans attribué par le Groupe et appelé "Group Sustainability and Incentive Scheme" : plus de 9 000 collaborateurs clés ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan en 2024 parmi lesquels les responsables de métiers et de fonctions, les *senior management positions*, les collaborateurs à haut potentiel, ou les ressources clés locales. Conformément à ce plan, le paiement de 20% du montant attribué est soumis à l'atteinte des objectifs de performance RSE du Groupe (identiques aux objectifs suivis pour la rémunération des dirigeants exécutifs).

En complément, l'accord d'intéressement signé pour BNP Paribas S.A. pour la période 2022-2024 inclut une composante RSE :

- un critère environnemental sur la réduction annuelle d'émissions de gaz à effet de serre par collaborateur (Consommation d'énergie pour les bâtiments et les voyages professionnels) ;
- un critère sociétal lié au nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help⁷).

Le montant maximum par collaborateur lié à ces critères a augmenté significativement par rapport au précédent accord (300€ vs 125€ dans l'accord précédent).

(7) Dans le cadre de son engagement social, BNP Paribas a signé en septembre 2018 un accord monde avec la fédération internationale UNI Global Union portant sur les droits fondamentaux au travail, avec la mise en place d'un socle social mondial. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas s'est engagée à accorder à l'ensemble de ses collaborateurs un million d'heures solidaires rémunérées à horizon 2020, soit un équivalent d'un peu plus d'une demi-journée d'heures solidaires payée par collaborateur et par an.

D. Informations sur la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement de BNP Paribas Wealth Management se déploie suivant deux approches. Pour les fonds internes, actions et obligations, elle s'appuie sur la politique d'engagement de BNP Paribas Asset Management. Pour les fonds externes, elle repose sur l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management, une analyse propriétaire du niveau de responsabilité des produits financiers.

1 LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'expertise **environnementale, sociale et de gouvernance** (ESG) de BNP Paribas Asset Management. En effet, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux ESG dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

La Politique d'Engagement (vote, dialogue avec les entreprises⁸, intervention auprès des pouvoirs publics) est l'un des piliers sur lesquels repose l'investissement responsable et durable de BNP Paribas Asset Management.



1.1 INTÉGRATION ESG

Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre :

- d'identifier un ensemble de risques et opportunités plus étendu ;
- mieux comprendre le rôle des entreprises dans la gestion des risques systémiques et la résolution des défis de la transition vers une économie plus durable et inclusive.

Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement. Cette approche permet en outre de prendre des décisions d'investissement plus éclairées.



1.2 VOTE, DIALOGUE ET INTERVENTION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Trois outils sont utilisés – le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics – pour encourager les émetteurs à améliorer leurs performances sur les sujets de durabilité. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre rôle en tant qu'investisseur responsable.

Les progrès réalisés par de nombreuses entreprises sont disponibles dans le [rapport annuel de durabilité 2024 de BNP Paribas Asset Management](#) (document en anglais).



1.3 CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET EXCLUSIONS SECTORIELLES

BNP Paribas Asset Management attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption partout où elles opèrent.

Pour les stratégies d'investissement éligibles, BNP Paribas Asset Management applique des exclusions fondées sur des normes telles que les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux sont également en place. Ces critères sont basés sur les conventions et traités internationaux pertinents, les politiques RSE du groupe BNP Paribas et les normes volontaires de l'industrie. Le non-respect des standards définis dans cette politique conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNP Paribas Asset Management est disponible ici, en anglais : [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#).

(8) Pour les émetteurs compris dans le périmètre de la politique d'engagement BNP Paribas Asset Management



1.4 UNE VISION PROSPECTIVE :

BNP Paribas Asset Management considère qu'un modèle économique optimal intègre une transition Énergétique réussie, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés – nos « 3Es ». BNP Paribas Asset Management est également convaincu qu'en tant qu'investisseur, répondre à ces enjeux est essentiel pour une durabilité économique qui permettra aux investisseurs de préserver les rendements à long terme de ses clients.

Ces thèmes guident également la recherche de BNP Paribas Asset Management, ses activités de vote et de dialogue avec les entreprises et les marchés dans lesquels il investit, sa conduite responsable des entreprises, ses investissements thématiques durables et son approche de la RSE. Ils se reflètent également dans les autres piliers de son approche de la durabilité et ses feuilles de route qui décrivent sa stratégie et ses objectifs de manière plus détaillée.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'expertise BNP Paribas Asset Management dont l'exercice des droits de vote, cliquer ici :

[Gouvernance et politique de vote 2025](#)

BNP Paribas Asset Management, COMGEST et Franklin Templeton représentent les partenaires dans lesquels nous détenons nos principales positions. En complément des informations pré-citées concernant BNP Paribas Asset Management, vous pouvez retrouver via les liens ci-après, les politiques d'exercice des droits de vote de nos principaux partenaires externes, au 31/12/2024 :

[COMGEST](#) ;

[Franklin Templeton](#).

2 LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

À travers sa méthodologie propriétaire, BNP Paribas Wealth Management analyse et évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas et dont des certains produits financiers sont sélectionnés pour être recommandés aux clients de BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire interne de due diligence adapté aux spécificités de chaque classe d'actif :

- Fonds : près de 150 questions couvrant 7 domaines (lorsqu'applicables : les pratiques ESG et les exclusions appliquées par le fonds et la société de gestion ; les politiques de vote et d'engagement liées aux instruments financiers détenus ; la transparence des investissements et de la méthodologie d'analyse, la pertinence et la mise en œuvre de la thématique durable ; la qualité de l'approche d'investissement en obligations vertes, sociales ou durables ; et l'impact positif sur la société ou l'environnement) ;

- ETF : environ 30 questions portant sur les 7 domaines précités ;
- Fonds d'investissement alternatifs ouverts : environ 150 questions couvrant 8 domaines (7 domaines propres aux fonds traditionnels et un domaine spécifique couvrant les positions vendeuses).

BNP Paribas Wealth Management analyse les informations collectées, et attribue une note au produit financier analysé. Un compte-rendu est ensuite souvent envoyé à la société de gestion. Il peut notamment préciser les forces et les points d'amélioration possibles pour l'instrument financier et la société de gestion.

3 LA GESTION DES DROITS DE VOTE DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Dans le cadre de sa gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats.

En accord avec la directive SRD II (Shareholder Rights Directive), BNP Paribas Wealth Management s'inscrit dans une démarche de responsabilisation de ses clients actionnaires et les incite à exercer en propre leurs droits de vote.

Ainsi, BNP Paribas Wealth Management met à disposition de ses clients les éléments leur permettant d'être informés de l'organisation des assemblées générales liées aux actions détenues en direct. Nos clients reçoivent une notification avant l'assemblée générale.

E. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles

Dans le contexte actuel, où les aspects environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique sont de plus en plus au cœur des décisions des entreprises, la commission européenne a travaillé à cartographier les activités pour leur niveau de durabilité environnementale et sociale. En 2021, six objectifs environnementaux ont été listés par l'Union européenne (UE), deux sont entrés en application en 2022, les quatre restants en 2023. Afin de pouvoir identifier si leurs activités sont conformes aux objectifs environnementaux qualifiés de hautement durables par l'UE, les entreprises ont entamé un travail d'analyse de leurs activités.

1. PART DES ENCOURS CONCERNANT LES ACTIVITÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

BNP Paribas S.A. fournit la part des encours alignés à la Taxonomie arrêtée au 31/12/2024 communément nommée GAR (Green Asset Ratio)⁸. Le Green Asset Ratio (GAR) calcule la proportion des actifs de l'établissement bancaire investis dans des activités économiques durables, ou écologiquement responsables (c'est-à-dire les actifs durables) par rapport au total des actifs d'une entreprise.

Cette part se décline comme suit, 1,84% avec une mesure chiffre d'affaires, 2,12% avec une mesure CapEx¹⁰.

Ces ratios d'actifs verts d'alignement à la taxonomie applicables aux banques, du fait de leurs déséquilibres méthodologiques et de leur complexité opérationnelle, ne peuvent refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bas-carbone pour le Groupe¹¹.

Le GAR, du fait de son déséquilibre méthodologique et de sa complexité opérationnelle, ne peut refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bas carbone pour le Groupe.

En conséquence, le Groupe publie un ratio interne, qui permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe.

Cet indicateur mesure la part des actifs alignés aux critères clés de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles aux objectifs climatiques.

Le ratio interne proposé par BNP Paribas des actifs alignés aux critères de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe.

Au 31 décembre 2024, les encours alignés aux critères clés de performance climatique de la taxonomie représentaient 11,9% des encours du Groupe éligibles aux objectifs climatiques.

Ce ratio reflète davantage la stratégie du Groupe en faveur du financement des énergies bas-carbone et de la politique d'accompagnement des ménages dans des solutions de logement, de rénovation ou de mobilité bas-carbone sur le marché européen.

2. PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES : 4,25 %

(9) Section 7.1 Activités alignées au sens de la taxonomie européenne, p.732 et suivantes du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2024 de BNP Paribas](#)

(10) Capital Expenditure, les CAPEX désignent les dépenses d'investissement d'une entreprise capitalisées au bilan. Généralement, l'acquisition d'immobilisations corporelles (comme des machines) et/ou incorporelles (comme des logiciels).

(11) Cf. Section 7.5, Limites des ratios réglementaires d'alignement à la taxonomie européenne, p.735 et suivante du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2024 de BNP Paribas](#)

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Depuis l'**Accord de Paris** sur le climat de 2015, lequel vise à "contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels", BNP Paribas a décidé d'aligner progressivement ses portefeuilles de crédit et d'investissement sur l'objectif de financer une économie neutre en carbone d'ici 2050. En 2021, le Groupe s'est engagé à définir des objectifs intermédiaires d'alignement pour les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre qui soient compatibles avec les scénarios zéro émission nette (NZE) en 2050, notamment ceux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Pour son activité de gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management applique une approche différenciée en fonction des classes d'actifs.

1. Concernant les lignes directes (actions et obligations) et les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management¹² :

1.1 BNP Paribas Wealth Management applique la Responsible Business Conduct (RBC) policy de BNP Paribas Asset Management en tant que filtre négatif pour la sélection des actions et des obligations pour la constitution de son univers d'investissement recommandé. La RBC de BNP Paribas Asset Management est alignée avec les positions et politiques sectorielles du Groupe et couvre davantage d'entreprises. Elle comprend notamment des critères d'évaluation et d'exclusion d'entreprises du secteur du pétrole et du gaz. Ainsi, en lien avec cette politique, certains titres ou émetteurs de ce secteur ne sont pas couverts par l'univers d'investissement recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Entreprises :

- impliquées dans des activités pétrolières et gazières non conventionnelles, non conformes aux lois et réglementations locales, ainsi qu'aux conventions internationales ratifiées par leurs pays d'activité ;
- dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part significative de leur chiffre d'affaires ;

- dont la trajectoire de transition ne serait pas jugée comme crédible par les experts de BNP Paribas.

En 2023, le groupe BNP Paribas a étendu et renforcé sa politique Pétrole et Gaz :

- arrêt des financements dédiés à des projets de développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, quelles que soient les modalités de financement ;
- arrêt programmé des financements aux Indépendants pétroliers destinés à soutenir la production pétrolière.

Ces évolutions complètent des critères strictes de financement déjà mis en place sur le secteur du pétrole et du gaz comme par exemple l'exclusion :

- des entreprises du secteur de l'énergie réalisant 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels. Ce seuil était précédemment fixé à 30% ;
- les sociétés du secteur de l'énergie réalisant 10% ou plus de leurs activités d'exploration et de production de la région arctique ;
- les sociétés du secteur de l'énergie disposant de réserves de pétrole et de gaz en Amazonie ainsi que celles développant activement des infrastructures connexes en Amazonie.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères obligatoires sont exclues. Par exception ces dernières peuvent toutefois être ajoutées à une liste de surveillance, ce qui signifie qu'elles sont éligibles à des investissements faisant l'objet d'un examen régulier, si elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.

En 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts de transition en décidant :

- l'arrêt programmé des financements à l'exploration-production des énergies fossiles qui ne représenteront que 10% des financements du groupe au secteur de la production d'énergie en 2030 ;
- la réduction de 70% des émissions financées par le Groupe entre septembre 2022 et fin 2030 ;
- l'arrêt de la participation aux émissions obligatoires conventionnelles des acteurs du secteur pétrolier et gazier actifs dans l'exploration production¹³.

(12) Sauf mention contraire

(13) Plus de détails sur l'historique des engagements de BNP Paribas pour la lutte contre le changement climatique en page 707 du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2024 de BNP Paribas](#)

De son côté, en 2024, BNP Paribas Asset Management a décidé de ne plus investir dans de nouvelles obligations d'acteurs actifs dans l'exploration et la production pétrolière et gazière.

Concernant le secteur de la production d'énergie à partir de charbon, les sociétés minières répondant à l'un des quatre critères ci-dessous concernant le charbon utilisé dans les centrales thermiques, ne sont pas couvertes par l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management :

- a. celles qui développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou extension de mines existantes) ;
- b. celles qui tirent plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique ;
- c. celles qui produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an ;
- d. celles qui n'ont pas de stratégie de sortie des activités liées au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Les sociétés de production d'électricité répondant à l'un des critères suivants sont également exclues :

- e. ajout de capacités opérationnelles de production d'électricité à partir de charbon
- f. intensité carbone supérieure à la moyenne mondiale de 2017 de 491 gCO₂/kWh. Cette exclusion sera encore renforcée selon la trajectoire conforme aux accords de Paris du secteur telle que déterminée par le Scénario Développement Durable de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Cela implique que l'intensité carbone des producteurs d'électricité devra se limiter à 327 gCO₂/kWh d'ici 2025, sous peine d'exclusion des portefeuilles d'investissement.

1.2 Concernant ses portefeuilles d'investissement, BNP Paribas Asset Management a défini une feuille de route Net Zero comportant 10 engagements, notamment :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux données de référence de 2019) ;
- Aligner ses investissements avec l'objectif de neutralité carbone, en ciblant 60% du périmètre d'investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d'alignement d'ici 2030 ; pour atteindre 100 % du périmètre d'ici 2040 ;
- Achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 au sein de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Les autres engagements portent sur l'engagement actionnarial et les activités opérationnelles de BNP Paribas Asset Management.

1.3 Enfin, la méthodologie de notation ESG des émetteurs par BNP Paribas Asset Management prend en compte la trajectoire de réduction d'empreinte carbone telle que définie par l'AIE¹⁴. Cette méthodologie est reflétée dans l'**évaluation Trèfles** utilisée par BNP Paribas Wealth Management dans le cadre de la gestion sous mandat.

2. Concernant les fonds de sociétés de gestion externes

BNP Paribas Wealth Management réalise une évaluation des sociétés de gestion externes, à partir d'un questionnaire de due diligence, comprenant notamment des questions sur :

- leur adhésion à la Net-Zero Asset Manager initiative et les détails des engagements pris ;
- la validation par SBTi (Science Based Target initiative) de leur plan de décarbonation ;
- la méthodologie de mesure et la publication de leurs émissions de GES ;
- la participation à des initiatives d'engagement collaboratif telles que Climate Action 100+ ou CDP.

En sus de cette approche méthodologique, dans le cadre de ses mandats sur-mesure, BNP Paribas Wealth Management étudie les conditions permettant de proposer à ses clients une option de gestion reposant sur une sélection de titres basée sur l'alignement net zéro à l'Accord de Paris. L'analyse prend en compte les attentes des clients de BNP Paribas Wealth Management et s'appuie sur la méthodologie et les engagements déployés par BNP Paribas Asset Management.

Sur la base de cette approche méthodologique, BNP Paribas Wealth Management est en mesure d'identifier la répartition des émetteurs suivante : 5,3% des encours concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 50,0% des encours concernent des émetteurs alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris, 22,5% des encours concernent des émetteurs en cours d'alignement, 17,2% des encours concernent des émetteurs non alignés.

En ce qui concerne les scénarii climatiques, BNP Paribas Wealth Management dépend des producteurs pour créer des produits adéquats. Ainsi, compte tenu de la très faible proportion de gestionnaires d'actifs qui suivent un scénario prospectif, BNP Paribas Wealth Management n'a pas encore été en mesure d'en choisir et d'en mettre un en œuvre pour suivre ses actifs sous gestion. Cependant, BNP Paribas Wealth Management challenge systématiquement les gestionnaires d'actifs sur leur stratégie de transition climatique et leurs produits Net-Zero (actuels et futurs). En outre, elle envisage de proposer des solutions Net-Zero à ses clients sur la base de l'évaluation par BNP Paribas Asset Management de l'alignement des entreprises sur l'objectif de l'Accord de Paris.

(14) Agence Internationale de l'Énergie

G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité

Dès 2021, convaincu de l'importance de son rôle tant auprès de ses clients afin d'accompagner la transformation de leurs pratiques qu'auprès des acteurs extra-financiers qui luttent pour la restauration de la nature, le groupe BNP Paribas a fait le choix de renforcer encore davantage ses engagements en faveur de la biodiversité.

S'appuyant sur les études de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy platform on Biodiversity and Ecosystem Services), le groupe BNP Paribas a ainsi publié une position publique pour mieux appréhender et structurer ses actions face aux cinq menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité :

- les changements d'usage des terres et de la mer ;
- l'exploitation directe de certains organismes ;
- le changement climatique ;
- les pollutions ;
- les espèces invasives.

En février 2022, le groupe BNP Paribas a lancé son Plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability) 2025 avec l'ambition de consolider son leadership européen, afin d'accélérer la transition de ses clients vers une économie durable. La biodiversité et le capital naturel est l'un des 5 domaines prioritaires du pilier « Sustainability » de ce plan.

Plus de détails sur la position du groupe BNP Paribas sur la biodiversité sont disponibles sur son site internet¹⁵. Pour en savoir plus sur la position du groupe BNP Paribas.

Le Pôle Investissement et Protection (IPS) du groupe BNP Paribas, auquel appartient BNP Paribas Wealth Management, a donc entamé la structuration d'une stratégie biodiversité assortie d'un plan d'action permettant de structurer, amplifier et développer la prise en compte de la biodiversité dans ses activités et ainsi répondre aux attentes de ses parties prenantes.

(15) [Feuille de route pour la biodiversité BNP Paribas Asset Management](#)



Cette stratégie biodiversité s'articule autour d'une ambition stratégique forte : être reconnu comme un contributeur positif à la conservation et à la restauration de la nature en se positionnant comme leader européen de l'intégration dans nos activités de la biodiversité, à travers une contribution active à la structuration du marché, la prise en compte combinée de critères sociaux, climat et biodiversité dans nos processus, et une proposition de valeur avec des produits et services différenciants, dont solutions financières et immobilières.

Cette stratégie repose sur 3 grands axes :

1. Développer l'offre de produits et services Biodiversité pour nos clients,
2. Aller vers l'intégration de la biodiversité dans le processus de gestion,
3. Consolider nos connaissances en matière de biodiversité.

Concernant le processus de gestion, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les stratégies des assets managers et notamment de celle de BNP Paribas Asset Management publiée en mai 2021 :

[Feuille de route pour la biodiversité BNP Paribas Asset Management.](#)

En 2024, BNP Paribas a publié une mise à jour de cette feuille de route pour rendre compte des progrès réalisés.

Aujourd'hui, le système de notation de BNP Paribas Asset Management comprend des indicateurs relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc.

L'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur ce système de notation.

Bien que ces données procurent d'ores et déjà des informations précieuses à ses équipes de gestion, BNP Paribas Asset Management a aussi développé un indicateur d'impact en matière de biodiversité pour les entreprises en capitalisant sur les données d'Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et fournir des données sur la biodiversité adaptées aux besoins d'un investisseur mondial.

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult est déterminée grâce à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles.

À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBI03, développé par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBI03 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km² MSA, cf. ci-dessous).

Les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation),
- Pollution de l'air (dépôts azotés et de soufre),
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité de l'eau douce, enchevêtrement lié au plastique),
- Changement climatique.

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité, puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, climatique exprimée en km² MSA (soit l'abondance moyenne des espèces - Mean Species Abundance).

Pour en savoir plus sur l'empreinte biodiversité de BNP Paribas Asset Management :

[Empreinte biodiversité BNPP Asset Management](#)

Concernant les actifs en gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management :

L'empreinte absolue de biodiversité financée est d'environ - 8 874 km²MSA, ce qui signifie que chaque année les investissements maintiennent potentiellement une zone artificialisée de 8 874 km².

L'empreinte biodiversité financée par million d'euros investis est quant à elle de - 0,0431 km²MSA/m€.

BNP Paribas Wealth Management met progressivement en place des indicateurs sur cette thématique et n'est pas encore en mesure de définir une stratégie spécifique d'alignement de long terme liée à la biodiversité.

H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques

Les lignes métiers sont en première ligne de défense pour la gestion de leurs risques, y compris ceux relatifs aux facteurs climatiques et environnementaux. Les fonctions de contrôles sont quant à elles responsables d'organiser et de superviser le dispositif de gestion des risques de la banque. La fonction RISK en particulier a la charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de gestion des risques en ce qui concerne les catégories de risques qui sont sous sa responsabilité, y compris ceux liés à des facteurs ESG.

Le groupe BNP Paribas considère que les risques climatiques et environnementaux sont des facteurs de risques qui viennent potentiellement impacter les catégories de risques auxquelles il est généralement exposé, comme les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels. Pour s'assurer que ces facteurs de risques sont bien pris en compte dans la stratégie du groupe, une gouvernance sur la finance durable a été mise en place en 2021. Elle comporte entre autres le programme ESG MARM (Methodologies, Analyses & Risk Management) qui a pour but d'intégrer les attentes des superviseurs et des régulateurs pour la gestion des facteurs de risques ESG. Ce programme est sous la responsabilité conjointe du Directeur des Risques et du Directeur de l'Engagement d'Entreprise.

Les risques en matière de durabilité renvoient à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

BNP Paribas Wealth Management, en tant qu'acteur des marchés financiers, prend en compte au mieux les risques de durabilité via l'évaluation régulière du ratio rendement-risque lors de la sélection de produits d'investissement au sein des mandats.

Au travers de la Responsible Business Conduct (RBC) ou Politique en matière de conduite responsable des affaires de BNP Paribas Asset Management pour les produits d'investissement manufacturés par BNP Paribas SA. et ses filiales, les risques de durabilité sont pris en compte au travers de l'évaluation du rendement - risque de chacun de ces produits.

En ce qui concerne les produits d'investissement manufacturés par d'autres gestionnaires d'actifs ou producteurs, l'information sur leurs politiques

sectorielles est recueillie et prise en considération au moyen de l'évaluation propriétaire Trèfles de BNP Paribas Wealth Management.

La survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les émetteurs de produits d'investissement de plusieurs façons : une diminution du revenu, une augmentation des coûts, une dépréciation ou un dommage de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital, ou des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement peut donc entraîner une modification de la stratégie d'investissement du portefeuille, par exemple en excluant certains émetteurs.

L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits d'investissement est à prévoir, notamment en raison du changement climatique.

En outre, l'évaluation propriétaire Trèfles utilisée par BNP Paribas Wealth Management permet d'identifier le niveau de responsabilité des instruments financiers, par classe d'actifs et en complément des informations réglementaires.

Cette analyse est déployée dans l'univers d'investissement recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Chaque produit analysé se voit attribuer un score compris entre 0 et 10 trèfles (0 correspondant à des risques de durabilité élevés ou controversés ESG sévères et la note de 10 à une forte intégration de la durabilité). Ainsi, BNP Paribas Wealth Management identifie autant que possible les risques de durabilité et intègre ces risques dans les décisions d'investissement.

L'évaluation Trèfles permet à BNP Paribas Wealth Management, en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation en lien avec des facteurs ESG pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

Plus d'informations sur l'évaluation Trèfles sont disponibles sur notre [site web](#).

Toutefois, le respect des objectifs d'investissement, des besoins de diversification et du profil de l'investisseur peut entraîner la sélection de produits d'investissement présentant un risque de durabilité.

Pour la sélection de produits, la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur son évaluation Trèfles ainsi que sur les caractéristiques ESG au sens de MIFID et d'IDD.

Plus précisément, dans son processus de sélection de produits pour son offre de mandat ISR, la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management respecte des exigences strictes de notes minimales en trèfles aux côtés de l'évaluation standard du couple rendement-risque financier. Le mandat ISR promeut les critères ESG et à ce titre, la sélection

des actifs s'effectue parmi les instruments financiers ayant au moins 5 trèfles selon la méthodologie interne de BNP Paribas Wealth Management, qui correspond à la note minimale pour qu'un produit soit éligible à un portefeuille responsable.

Les risques induits par les facteurs individuels (changement climatique, biodiversité), font partie des prochaines étapes de prise en compte dans les décisions d'investissements de la gestion sous mandat.

Pour rappel : Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée France ne disposent pas du label français ISR.

I. Liste des produits financiers article 8 (règlement SFDR)

BNP Paribas Banque Privée France a publié sur son site internet la liste des mandats de gestion relevant de l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) :

Mandat ISR Défensif	Mandat Equilibré Classique ISR	Mandat Offensif Europe
Mandat ISR Equilibré	Mandat Prudent Europe OPC	Mandat Offensif Collaborateur
Mandat ISR Croissance	Mandat Equilibré Europe OPC	Mandat Offre PEA
Mandat ISR Croissance PEA	Mandat Dynamique Europe OPC	Mandat Offensif
Mandat Offensif Classique ISR	Mandat Offensif Europe OPC	Mandat Offensif PEA
Mandat Prudent Classique ISR	Mandat Offensif International	

L'ensemble de l'information relative à ces mandats est disponible sur le site internet mabanqueprivée.bnpparibas : **Informations en matière de durabilité | BNP Paribas Banque Privée France** (mabanqueprivée.bnpparibas).

BNP Paribas Wealth Management en Allemagne offrait un mandat article 8 fin 2023 : Smart Asset Allocation Tailor-made ESG.

Pour rappel : Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée France ne disposent pas du label français ISR



II Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

J. Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

ACTEUR DES MARCHÉS FINANCIERS [BNP PARIBAS, LEI ROMUWSFPUMPRO8K5P83]

• **BNP Paribas SA considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.** Cette publication consolide la publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNP Paribas SA et ses succursales en Allemagne. Au sein de BNP Paribas S.A., la gestion sous mandat (GSM) est proposée par la ligne de métier BNP Paribas Wealth Management¹, qui comprend BNP Paribas BCEF² et au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A., deux départements³ agissant sur des segments de clientèle différentes (BNP Paribas Wealth Management Germany). Par souci de clarté, les activités de GSM au sein de BNP Paribas S.A. seront désignées dans le présent rapport sous le nom de ligne de métier BNP Paribas Wealth Management.

• Cette publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du **1 janvier au 31 décembre 2024**.

Résumé

• Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation. Son objectif est d'évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal adverse Impacts) générés par les entreprises

ou les gouvernements faisant l'objet d'investissements financiers dans le cadre de l'activité de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management. Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation. Ils exigent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles se fondent (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

- Le marché des données liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données relatives aux PAI qui est un nouveau domaine. Les réglementations qui définissent ces données et leur publication sont très récentes, à l'instar de la directive CSRD qui oblige les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance, entrée en vigueur en janvier 2024.
- Compte tenu de cette situation, une politique d'examen qualitatif des principales incidences négatives est déjà en place dans les activités de gestion sous mandat depuis 2022, comme expliqué ci-après dans la section « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ». En effet, l'analyse ESG des actifs financiers réalisées par BNP Paribas Asset Management repose sur des indicateurs provenant de fournisseurs de données externes, de recherche qualitative interne et d'institution internationales qui sont pour certains

(1) À l'exception des mandats de gestion gérés par l'activité Corporate, représentant 0,07 % des actifs sous gestion

(2) Banque Commerciale en France : Banque Privée en France et activité Corporate. L'activité de gestion sous mandat Corporate a été initiée en 2023 et inclut actuellement un nombre très limité de clients et d'actifs (4 mandats)

(3) Wealth Management Allemagne et Private Banking Allemagne



corrélés avec les principales incidences négatives (PAI). L'impact de ces indicateurs et leur poids dans la notation finale de durabilité de l'actif varient selon la spécificité de la classe d'actifs, de l'émetteur, de la région ou du secteur concerné et sont décrits dans les méthodologies d'analyse ESG.

- Il faut également noter que la gestion sous mandat, lorsqu'elle investit dans des fonds externes, en ce qui concerne la prise en compte des PAI dépend : (i) des choix de gestion des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori et (ii) du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils se basent, leurs données être sensiblement différentes de celles des fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management. En effet, des divergences importantes ont été relevées d'un fournisseur de données à l'autre en ce qui concerne les données quantitatives relatives à certains PAI.
- Pour le rapport de 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Depuis 2023, pour assurer la cohérence au sein du groupe, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'approche et la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, et donc d'utilise ses fournisseurs de données, bénéficiant de sa due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les fournisseurs offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section sources de données ci-dessous.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

TABLEAU 1 : INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
		2023 ¹	2024 ¹		
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de gaz à effet de serre* (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (tonne de CO ₂)	249 590	221 140	<p>Concernant la sélection d'actions et d'obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management applique les positions et politiques sectorielles du groupe BNP Paribas. Elles incluent une politique sur le pétrole et le gaz comprenant notamment des critères relatifs aux pétroles et au gaz non conventionnels⁶. Cette politique a été renforcée en 2023, excluant les émetteurs ne respectant pas un certain nombre de critères⁷.</p> <p>Au niveau de BNP Paribas Wealth Management, l'application des positions et politiques sectorielles du Groupe se fait via l'application de la Responsible Business Conduct (RBC) Policy de BNP Paribas Asset Management. Cette dernière est en lien avec les positions et politiques sectorielles du Groupe et couvre un nombre plus important d'émetteurs.</p> <p>La RBC est appliquée en tant que filtre négatif à l'univers d'investissement de BNP Paribas Wealth Management. BNP Paribas Wealth Management sélectionne ensuite les produits à recommander au sein de cet univers réduit¹⁰ sur la base de critères financiers et extra-financiers.</p> <p>Pour éclairer ses choix de sélection, du point de vue extra-financier, BNP Paribas prend en compte les informations réglementaires liées à MiFID ESG et les résultats de son évaluation propriétaire Trèfles (évaluation du niveau de responsabilité des instruments financier par classe d'actifs), lorsqu'applicables.</p> <p>• Pour les lignes directes, l'évaluation Trèfles prend en compte les scores ESG de BNP Paribas Asset Management pour les émetteurs. Les scores ESG tiennent compte des trajectoires de réduction carbone des émetteurs, tel que défini par l'Agence Internationale de l'Energie.</p> <p>• Pour les fonds internes, BNP Paribas Wealth Management se fonde sur la trajectoire Net Zero à horizon 2050 de BNP Paribas Asset Management¹¹, concernant les émissions de ses portefeuilles. Les fonds de BNP Paribas Asset Management représentant une part significative des fonds distribués par BNP Paribas Wealth Management, ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ce dernier.</p> <p>• Les fonds gérés par des gestionnaires d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management procède à une évaluation de ces gestionnaires d'actifs externes, à partir d'un questionnaire de due diligence comprenant des questions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur adhésion à l'initiative de Net Zero Asset Manager et le détail des engagements pris - la validation par SBTi (Science Based Target Initiative) de son plan de décarbonation ; - la méthode de mesure et de publication de leurs émissions de GES ; - la participation à des initiatives d'engagement collaboratif telles que Climate Action 100+ ou Carbon Disclosure Project (CDP)
	Émissions de GES de niveau 2 (tonne de CO ₂)	73 217	64 242		
	Émissions de GES de niveau 3	1 615 753	4 367 047		
	Émissions totales de GES	416 637	650 136		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonne de CO ₂ e par million d'euros investi)	68	109	<p>• Taux de couverture des émetteurs : 92% Pour information, les niveaux 1 & 2 s'élevaient à 49 millions de tonnes de CO₂e/M€ investi.</p> <p>Merci de vous référer aux explications concernant le scope 1 & 2, 3 et total (émissions totales de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 2.</p> <p>L'augmentation de cet indicateur entre 2023 et 2024 peut s'expliquer par l'augmentation du taux de couverture du Scope 3 et par l'augmentation des actifs sous gestion investis dans les entreprises qui publient leur Scope 3.</p> <p>Le taux de couverture restant faible, la valeur du Scope 3 pour BNP Paribas S.A. reste très dépendante des reporting de ces mêmes entreprises.</p> <p>Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES de Scope 3, il est difficile d'identifier une tendance de nos émissions totales de GES fondée sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.</p>	
3. Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements	Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements (tonne de CO ₂ e par million d'euros de chiffre d'affaires)	122	145	<p>• Taux de couverture des émetteurs : 92% Pour information, le niveau 1 & 2 s'élève à 86 tonnes de CO₂e par million d'euros de chiffre d'affaires.</p> <p>Merci de vous référer aux explications concernant le Scope 1 & 2, 3 et total (total des émissions de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 3.</p> <p>L'augmentation de cet indicateur entre 2023 et 2024 peut s'expliquer par l'augmentation du taux de couverture du Scope 3 et par l'augmentation des actifs sous gestion investis dans les entreprises qui publient leur Scope 3.</p> <p>Le taux de couverture restant faible, la valeur du Scope 3 pour BNP Paribas S.A. reste très dépendante des reporting de ces mêmes entreprises.</p> <p>Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES de Scope 3, il est difficile d'identifier une tendance de notre intensité d'émissions de GES fondée sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.</p>	
4. Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,01 %	5,55 %	<p>• Taux de couverture des émetteurs : 96% L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Les données sous-jacentes n'identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de gaz » mais BNP Paribas Asset Management s'est engagée auprès du fournisseur de données afin d'évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir.</p>	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	5.1 : consommation 63 % 5.2 : production 54 %	5.1 : consommation 56 % 5.2 : production 56 %	<p>5.1 – Consommation Taux de couverture des émetteurs : 85 % 5.2 – Production Taux de couverture des émetteurs : 2 % Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : la production et la consommation. L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités). L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs.</p> <p>Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation.</p> <p>Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur les données affichées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total : 0,79 Secteur A : 0,38 Secteur B : 1,05 Secteur C : 0,45 Secteur D : 3,67 Secteur E : 3,03 Secteur F : 0,18 Secteur G : 0,28 Secteur H : 2,59 Secteur L : 0,74	Total : 0,43 Secteur A : 0,02 Secteur B : 0,64 Secteur C : 0,30 Secteur D : 1,67 Secteur E : 0,47 Secteur F : 0,15 Secteur G : 0,08 Secteur H : 1,50 Secteur L : 0,92	<p>Taux de couverture des émetteurs : 35 % (total des données) Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est pas fournie par aucun fournisseur de données.</p> <p>Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE14 primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise.</p>	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	7,73 %	4,89 %	<p>Taux de couverture des émetteurs : 96% Ce PAI n'est pas directement communiqué par les entreprises et l'évaluation s'appuie sur des recherches d'incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s'adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées visées par le règlement délégué.</p> <p>Cette approche comporte les limites suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n'est pas public, ce qui réduit la possibilité d'établir une corrélation entre les différents lieux. 2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l'heure actuelle, n'est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs. <p>Par conséquent, la seule donnée spatialement explicite que nous utilisons est fournie par la recherche d'incidents du fournisseur de données.</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (tonne par million d'euros investi)	0,074	0,000	<p>Taux de couverture des émetteurs : 0,370 % La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante.</p> <p>Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNPP AM a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure. Les émissions et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphaire). La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p>
Déchets	9. Rejets de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,75	0,74	<p>Taux de couverture des émetteurs : 88% BNP Paribas Asset Management capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises.</p>

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2023 ⁴	2024 ⁵		
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,07%	0,09%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 95%</p> <p>L'écart entre l'année N et l'année N-1 s'explique par les différentes méthodes utilisées par le précédent et l'actuel fournisseurs de données.</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI.</p> <p>La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'IA/NLP (Intelligence artificielle / Traitement automatique du langage naturel) pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés.</p> <p>BNP Paribas Asset Management utilise une approche qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'internes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p> <p>Cette approche fait partie intégrante de la Responsible Business Conduct Policy (RBC) de BNP Paribas Asset Management qui est appliquée à l'univers investissable en actions et en obligations de BNP Paribas Wealth Management, en tant que filtre négatif. La RBC s'applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire) qui représentent une part significative de l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management.</p> <p>Les fonds externes sont eux analysés en lien avec les mêmes normes universelles par l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management.</p>	<p>BNP Paribas applique une note de 0 trèfle sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés.</p> <p>Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management</p> <p>En 2023, BNP Paribas a renforcé son approche, en excluant de l'univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Cette politique permettra de réduire l'exposition des émetteurs qui contrevennent aux principes de l'UNGCI et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.</p> <p>La mise à jour de l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management établira comme possible critère de sélection ce PAI, après un engagement nécessaire avec les sociétés de gestion.</p>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	41%	29%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 95%</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI.</p> <p>Certains fournisseurs signalent un nombre très limité d'émetteurs comme non conformes au PAI, tandis que d'autres fournisseurs signalent presque tous les émetteurs comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état d'un pourcentage faible d'émetteurs non conformes se fondent généralement sur l'existence de procédure(s) couvrant au moins un principe du Pacte mondial des Nations Unies ou une directive de l'OCDE, et non sur des procédures couvrant l'ensemble des principes du Pacte et des directives de l'OCDE.</p> <p>Les données reportées pour ce PAI pourraient changer dans l'une ou l'autre direction, selon les futures clarifications qui pourraient être apportées par les régulateurs.</p> <p>Veuillez noter que la présente évaluation de ce PAI est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations Unies et toutes les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p>	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2,50%	0,39%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 10%</p> <p>La plupart des entreprises à travers le monde ne publient toujours pas ces informations.</p> <p>Certains fournisseurs s'efforcent de communiquer les chiffres déclarés par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données. D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur.</p> <p>BNP Paribas Asset Management a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeur de substitution.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat¹² :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG. <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans son approche d'investissement responsable¹³.</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40%	37%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 92%</p> <p>Les données sous-jacentes sont collectées directement des entreprises (par le fournisseur de données sélectionné par BNP Paribas Asset Management)</p>	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	0,00%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 96%</p> <p>L'identification des entreprises impliquées dans les armes controversées a été réalisée en s'appuyant sur la recherche du fournisseur de données et identifiant des manifestations d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à fragmentation, les armes biologiques et chimiques.</p>	<p>BNP Paribas Wealth Management applique la RBC de BNP Paribas Asset Management aux actions et obligations en tant que filtre négatif lors de la construction de son univers recommandé. La RBC s'applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire).</p> <p>La RBC stipule que les sociétés impliquées dans la production ou la distribution d'armes exclues sont exclues.</p>	

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2023 ⁴	2024 ⁵		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (tonnes de CO2 par million de PIB)	22	19	<p>Taux de couverture des émetteurs : 97%</p> <p>Pour le scope 1&2, BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée.</p> <p>Il a également été décidé d'inclure des estimations liées à l'utilisation des Terres, les Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres élevés.</p> <p>Cependant, les données Scope 3 ne sont disponibles que jusqu'en 2018, ce qui est inconsistant avec la disponibilité des données Scope 1 et 2 qui couvrent 2019 et, par conséquent, le Scope 3 n'est pas inclus dans les chiffres publiés.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat¹² :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG. <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans son approche d'investissement responsable¹³.</p>
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	En valeur relative : 4% En valeur absolue : 4	En valeur relative : 4% En valeur absolue : 5	<p>Taux de couverture des émetteurs : 97%</p> <p>La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement. D'autres cadres tels que le label Towards Sustainability de Febelfin existent mais sont plus prescriptifs.</p> <p>L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données de BNP Paribas Asset Management et l'identification des controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les thèmes sociaux examinés sont les suivants : conflits civils, répressions des Etats, conflits transnationaux, crimes violents, droits du travail, discrimination.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat¹² :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG. <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans son approche d'investissement responsable¹³.</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2023 ⁴	2024 ⁵		
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A : non applicable	N/A : non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A : non applicable	N/A : non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, SUPPLÉMENTAIRES

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
		2023 ⁴	2024 ⁵		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	40%	34%	Taux de couverture des émetteurs : 96 % La définition réglementaire de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'Accord de Paris » et « initiatives de réduction des émissions de carbone ». BNP Paribas Asset Management a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'Accord de Paris (≤ 2°C)	Travaux sont en cours pour renforcer la politique de BNP Paribas Wealth Management et mieux prendre en compte ce PAI (voir PAI obligatoires 1-4)
-----------	---	---	-----	-----	---	--

TABLEAU 3 : INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
		2023 ⁴	2024 ⁵		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	2,8%	3,3%	Taux de couverture des émetteurs : 96 % L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données de BNP Paribas Asset Management et de l'identification de preuves pertinentes.	En 2022, BNP Paribas Wealth Management a appliqué une notation de 0 trèfles sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management En juin 2023, BNP Paribas a renforcé son approche, en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion selon la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management. Cette politique entraînera une réduction progressive de l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes du Conseil des gouverneurs et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.
-------------------	---	---	------	------	--	--

4 PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

5 PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

6 Selon les niveaux 1,2 et 3, la différence observée entre les taux de couverture et d'éligibilité tend à sous-estimer la valeur absolue du PAI. Afin d'éviter une sous-estimation et fournir une évaluation plus complète, une valeur du PAI a été calculée, en étendant au périmètre des émetteurs éligibles sans données disponibles, le montant moyen observé sur le reste des émetteurs éligibles, c'est-à-dire qu'un prorata est réalisé en fonction des émetteurs éligibles présentant déjà des valeurs sur les niveaux 1,2 et 3.

7 Le taux de couverture des émetteurs est calculé en divisant le taux de couverture par le taux éligible. Le taux d'éligibilité pour un PAI spécifiques le pourcentage d'actifs éligibles, c'est-à-dire des catégories d'actifs susceptibles d'avoir une valeur renseignée. Le taux de couverture d'un PAI spécifique est le pourcentage d'actifs pour lesquels une valeur est renseignée.

8 Critères d'exclusion du pétrole et du gaz non conventionnels :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés impliquées dans des activités non conventionnelles de pétrole et de gaz, qui ne respectent pas les lois et réglementations locales en vigueur ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part importante de leur chiffre d'affaires.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés de pétrole et de gaz non conventionnels qui ne respectent pas les principes suivants :
 - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et de l'ONU.
 - Les entreprises ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
 - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et communiquer leurs résultats en matière de préservation de la santé et de la sécurité au niveau de l'entreprise.
 - Les entreprises doivent communiquer ou fournir des informations sur leurs performances en matière d'utilisation de l'eau, de production de déchets, de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de stratégie de remise en état des terres.

Les sociétés exclues ne font pas partie de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

9 Critères :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés d'énergie qui tirent 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, contre un seuil antérieur de 30%
- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les sociétés du secteur de l'énergie qui réalisent 10% ou plus de leurs activités d'exploration et de production dans la région arctique
- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les groupes énergétiques disposant de réserves pétrolières et gazières en Amazonie ainsi que ceux qui y développent activement des infrastructures liées
- Les entreprises qui ne satisfont pas aux critères obligatoires sont exclues. Par exception, certaines d'entre elles peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, impliquant qu'elles ne sont admissibles à des investissements que si elles font l'objet d'un examen régulier, qu'elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.
- BNP Paribas Wealth Management propose à ses clients des produits (actions, obligations et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gérants externes à adopter les standards définis dans cette politique

10 L'univers recommandé regroupe les produits financiers sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management et recommandés à ses clients

11 Parmi les 10 engagements, les suivants auront un impact important sur les investissements :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30% d'ici 2025 et 50% d'ici 2023 (par rapport à une référence de 2019)
- Aligner ses investissements sur l'objectif net zéro, avec une cible d'ici 2030 de 60% d'investissements neutres, alignés ou en cours d'alignement sur le net zéro, et une cible de 100% d'ici 2040.
- Sorti du charbon dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040

Les autres engagements concernent l'engagement des actionnaires et les opérations de BNP Paribas Wealth Management

À noter que dans le cadre de cette méthodologie, les actifs sous gestion de BNP Paribas Wealth Management en 2023 sont répartis de la façon suivante :

5% concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 44% concernent des émetteurs alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, 22% concernent des émetteurs en cours d'alignement, 29% des émetteurs non alignés.

12 Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

13 Définie comme l'ensemble des outils et processus utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MIFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et processus de due diligence pour les fonds externes)

14 NACE : Nomenclature statistique des Activités Economiques au sein de l'Union Européenne

15 Modification de l'utilisation des terres et du milieu marin, exploitation directe de certains organismes, changement climatique, pollutions, espèces invasives

16 Veuillez-vous reporter aux méthodologies d'analyses accessibles sur le site internet de BNP Paribas Asset Management : www.bnpparibas-am.com/en/sustainability/sustainability-documents/

La feuille de route Biodiversité de BNP Paribas Asset Management est également accessible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601>

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas Wealth Management prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas Wealth Management prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions de gestion de portefeuille à travers l'approche décrite ci-après.

L'approche de BNP Paribas Wealth Management sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses extra-financières.

a. Lignes directes

1. Informations utilisées en tant que filtre négatif obligatoire pour construire l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management

En tant qu'entité du groupe BNP Paribas, BNP Paribas Wealth Management applique les **positions et politiques sectorielles du Groupe**. Elles définissent des critères ESG strictes pour encadrer le financement et l'investissement dans des domaines sensibles. Elles comprennent des critères obligatoires, d'évaluation et de bonnes pratiques de place lorsqu'existantes.

En particulier, concernant l'activité d'investissement, BNP Paribas Wealth Management applique les positions et politiques sectorielles du Groupe en appliquant la Responsible Business Conduct (RBC) de BNP Paribas Asset Management qui est en ligne avec les positions et politiques sectorielles du Groupe. En comparaison avec les positions et politiques du Groupe, la RBC couvre un nombre plus important d'émetteurs, en lien avec l'univers investissable de BNP Paribas Asset Management. La RBC de BNP Paribas Asset Management permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires. Elle favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base

des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies. La RBC de BNP Paribas Asset Management est aussi, par définition, appliquée aux produits manufacturés par BNP Paribas Asset Management.

Au niveau de BNP Paribas Wealth Management, la RBC est appliquée aux lignes directes de l'univers investissable de BNP Paribas Wealth Management en tant que filtre négatif. Sur la base de ce filtre, BNP Paribas Wealth Management sélectionne les produits de son univers recommandé en considérant d'autres critères extra-financiers, en plus des critères financiers.

2. Informations supplémentaires utilisées pour la sélection de produits ou en éclairage : les analyses ESG²⁶ de BNP Paribas Asset Management

L'évaluation ESG basée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :

- **Fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG,
- **Recherche qualitative interne** : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs,
- **Institutions internationales** : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie, Organisation Mondiale de la Santé.
- **La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy »)** comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.

(26) Environnement, Social et Gouvernance

- **L'approche prospective (« forward looking perspective »)** ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition Energétique, Ecosystèmes sains et Egalité et croissance inclusive.

Sur la base de l'ensemble des données du groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Exclure ou sélectionner des émetteurs (actions et obligations),
- Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux « préférences de durabilité » définies par la réglementation MIF²⁷,
- Noter les actions et les obligations selon sa méthodologie propriétaire de notation Trèfles.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10** en s'appuyant sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le groupe BNP Paribas adhère, en particulier : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI numéro 10 est considéré et pris en compte par BNP Paribas Asset Management à travers sa Politique de Conduite Responsable des Entreprises qui évalue et exclut les sociétés en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14**, en particulier l'exposition aux armes exclues. Les conventions sur les armes exclues prises en compte pour le PAI 14 sont les suivantes : Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues.

Plus d'informations sur la méthodologie de [notation Trèfles](#) sont disponibles sur le site internet BNP Paribas Wealth Management.

a. Fonds et ETF²⁸

1. Pour les fonds et les ETF, BNP Paribas Wealth Management applique la RBC de BNP Paribas Asset Management sur la base du principe de « best effort » puisque les listes de restriction d'activité sont strictement

confidentielles. Ceci ne s'applique pas aux fonds de BNP Paribas Asset Management et distribués par BNP Paribas Wealth Management comme, par définition, ils sont en ligne avec la RBC de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire).

2. Analyse des sociétés de gestion, fonds d'investissement et ETF : BNP Paribas Wealth Management collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire propriétaire de due diligence :

- **Fonds :** questions globales couvrant, lorsqu'applicables, 7 domaines : (1) la responsabilité de la société de gestion (intégration ESG et initiatives RSE) ; (2) les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et les exclusions appliquées par le fonds et la société de gestion (qualité de l'analyse ESG, sélectivité, suivi et contrôles, exclusions sectorielles et normatives) ; (3) les politiques de vote et d'engagement liées aux instruments financiers détenus ; (4) la transparence des investissements et de la méthodologie d'analyse ; (5) la pertinence et la mise en œuvre de la thématique durable ; (6) la qualité de l'approche d'investissement en obligations vertes, sociales ou durables ; (7) l'impact positif sur la société ou l'environnement.
- **ETF :** questions couvrant les 7 domaines mentionnés ci-dessus ;
- **Fonds d'investissement alternatifs ouverts :** questions couvrant les 7 domaines précités ainsi que d'autres critères spécifiques à ce type de fonds.

BNP Paribas Wealth Management examine le pourcentage d'univers d'investissement disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces due diligences permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG des produits financiers (format *European ESG Template* défini par Findatex), c'est-à-dire :

- Données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement),
- Données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le Règlement SFDR),

(27) Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

(28) Exchange-Traded Funds ou « tracker »

- Données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des « préférences durables »²⁹.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10 en s'appuyant sur plusieurs normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) fournis par les sociétés de gestion d'actifs, afin de s'assurer que le PAI numéro 10 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer le risque et/ou minimiser l'exposition au PAI numéro 10.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14, en particulier : l'exposition aux armes controversées (mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques). Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) fournis par les sociétés de gestion d'actifs afin de s'assurer que le PAI numéro 14 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte ou en cas d'exposition, le produit financier sera exclu.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas Wealth Management ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés et sur les produits financiers SFDR dits article 6³⁰.

La date à laquelle l'organe de direction de l'acteur des marchés financiers a approuvé ces politiques :

La politique de BNP Paribas Wealth Management en matière d'incidence négative sur le développement durable a été approuvée fin mars 2021 et mise à jour en juin 2024.

Responsabilité de l'application de ces politiques

Le Sustainability Office de BNP Paribas Wealth Management est chargé de l'élaboration de l'évaluation Trèfles et de l'attribution de Trèfles aux instruments financiers de l'Univers Recommandé de BNP Paribas

(29) Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

(30) Concernant les ETFs et les fonds externes

(31) Pour plus d'information concernant la sélection de fournisseurs par BNP Paribas Asset Management, veuillez consulter le dernier [rapport Sustainability](#) de BNP Paribas Asset Management

Wealth Management. Les équipes de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management sont responsables de la mise en œuvre de cette politique dans les portefeuilles.

Méthodologies pour sélectionner les PAIs optionnels

Les PAIs 4 et 9 optionnels sont liées aux PAIs 1-4 et 10-11 obligatoires auxquels BNP Paribas Wealth Management porte une attention particulière. La sélection de ces PAIs, identique à celle de BNP Paribas Asset Management, permet ainsi de maintenir une cohérence globale du cadre méthodologique d'évaluation ESG.

Marge d'erreur associée :

Une marge d'erreur peut être générée par les éléments suivants :

- La couverture des émetteurs éligibles n'est pas totale ;
- Parmi les émetteurs visés, une partie des données a été estimée par les fournisseurs de données lorsque les données déclarées par les émetteurs n'étaient pas disponibles.

Sources des données

Le fournisseur de données pour le calcul des PAIs est BNP Paribas Asset Management³¹.

L'analyse et les résultats de la recherche ESG de BNP Paribas Asset Management sont indépendants et reposent sur un large éventail de sources non limitées aux fournisseurs de données ESG, c'est-à-dire notamment les connaissances issues de la participation à divers forums et communautés d'investissement, des relations avec des établissements universitaires et des contributions de la société civile (une liste des initiatives auxquelles BNP Paribas Asset Management participe est disponible dans son dernier rapport sur la durabilité). En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, BNPP Asset Management les sélectionne selon un processus de due diligence en deux étapes.

- Son équipe de recherche quantitative commence par analyser les données des fournisseurs, ce qui inclut l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen statistique des méthodes d'estimation, entre autres éléments.
- Parallèlement, le Sustainability Centre procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

L'équipe de données de BNP Paribas Asset Management supervise la gouvernance liée aux relations avec les fournisseurs et, dans le cadre de ce processus, effectue une revue annuelle de ses contrats.

Les fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management sont les suivants :

- Sustainalytics fournit des données brutes que BNP Paribas Asset Management utilise de manière sélective pour alimenter son modèle de notation ESG et le reporting PAI. BNP Paribas Asset Management utilise également ce fournisseur pour l'analyse préliminaire de l'UNGC, les controverses proposées et la recherche relative aux mesures de PAI.
- Trucost, CDP, Bloomberg, TPI, SBTi et Climate Action 100 sont utilisés pour l'analyse du changement climatique et du risque physique. Trucost fournit également des données sur les émissions de carbone de niveau 1 et 2.
- CDP fournit également des données sous-jacentes pour certains PAI.
- CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT et le Laboratoire de données d'Iceberg fournissent des mesures de la déforestation et de la biodiversité utilisées pour évaluer l'empreinte biodiversité des portefeuilles.
- ISS fournit leur recherche en matière de gouvernance.
- Beyond Ratings fournit les données et la recherche concernant les émetteurs souverains.
- FactSet fournit les données financières et de valorisation des entreprises.

- Les courtiers y compris ceux spécialisés ESG fournissent des études de recherche et d'autres informations de marché.

Lorsque les informations ne sont pas facilement accessibles

La priorité est de s'appuyer sur les données communiquées directement par les émetteurs. Si le niveau de communication de certains PAIs par les émetteurs est très faible, BNP Paribas Asset Management prend alors en compte les données estimées des fournisseurs lorsque la qualité des données est considérée comme suffisante.

En outre, il s'est associé à certains fournisseurs de données pour améliorer encore la qualité des données relatives à certains PAIs. Grâce à son processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à l'analyse de la recherche ESG, BNP Paribas Asset Management s'efforce de garantir le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAIs.

M. Politiques d'engagement

LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management n'exerce aucune politique d'engagement dans le cadre de son activité de gestion sous mandat : chaque client exerce directement son droit de vote concernant les actions des sociétés détenues en portefeuille.

Concernant les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management et sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management, la politique d'engagement est la suivante :

Compte tenu de la présence mondiale de BNP Paribas Asset Management et du large périmètre géographique de ses clients, le métier s'efforce de mener une activité d'engagement avec les émetteurs de manière cohérente dans toutes les régions. Leurs priorités et stratégies d'engagement sont guidées par leur stratégie globale de durabilité (**Global Sustainability Strategy**), qui décrit nos trois priorités de durabilité à l'échelle de l'entreprise : la transition énergétique pour assurer une économie mondiale bas-carbone, la protection des écosystèmes et une plus grande égalité de notre société, en plus de leur Responsible Business Conduct Policy,

qui couvre des normes internationales notamment en matière de droits de l'homme. BNP Paribas Asset Management maintient un programme actif d'engagement bilatéral sur un large éventail de questions liées aux critères ESG. Ces engagements visent à accroître la valeur à long terme de leurs participations et à améliorer les pratiques ESG des entreprises. La collaboration avec d'autres investisseurs et intervenants clés peut les aider à atteindre des objectifs communs, notamment en ce qui concerne l'atténuation des risques environnementaux et sociaux systémiques.

Comme mentionné ci-dessus, les activités de stewardship de BNP Paribas Asset Management contribuent à la considération et à la prise en compte des différents PAI. Au travers de l'engagement et du vote, les activités de stewardship prennent en compte des sujets liés aux 14 PAI obligatoires pour les entreprises (à l'exception du PAI 12), aux 2 PAI volontaires pour les entreprises, ainsi qu'aux 2 PAI souverains. Par exemple, pour les PAI 1, 2, 3, en tant que membre de

l'initiative Climate Action 100 + (CA100 +), il plaide pour un lobbying climatique aligné sur l'Accord de Paris des entreprises et s'engage sur les efforts de décarbonation auprès des entreprises de son portefeuille. En matière de vote, BNP Paribas Asset Management examine les sujets couverts par les PAI 1, 2, 3 au travers de son activité de vote sur les propositions climatiques et environnementales (que ce soit au travers de propositions d'actionnaires ou de dirigeants), mais applique également les considérations climatiques et environnementales à d'autres points clés à l'ordre du jour (voir Section III. Directives de vote, Sous-section 5. Propositions environnementales et sociales et considérations de la [Politique de Gouvernance et de Vote](#)). Par exemple, en agissant de la sorte, il s'oppose aux résolutions des directions d'entreprises qui ne rendent pas compte correctement de leur empreinte carbone, et peut soutenir des propositions d'actionnaires alignées sur ses attentes ESG (voir Sous-section 6. Propositions d'actionnaires).

Les stratégies d'engagement sont les suivantes :

- (i) l'engagement lié au vote ;
- (ii) l'engagement thématique, avec un accent sur les « 3E » ;
- (iii) l'engagement lié à la performance des émetteurs.

Le dialogue entre investisseurs et émetteurs est le fondement d'une bonne conduite, qui permet d'établir des relations de confiance au fil du temps et de permettre des discussions axées sur la recherche de solutions sur des questions qui autrement ne seraient pas résolues. Toutefois, il arrive parfois que des mesures plus strictes soient nécessaires pour inciter une entreprise à réformer ses pratiques, à travers des discussions sur les préoccupations de BNP Paribas Asset Management. Par conséquent, l'approche de responsabilisation comprend des dispositifs d'escalade lorsque l'engagement n'a pas suffisamment progressé. Dans les cas où des mesures plus énergiques sont nécessaires, BNP Paribas Asset Management peut notamment voter contre la décharge accordée au conseil d'administration, les nominations ou l'approbation des comptes financiers d'une société, soumettre des questions dans un cadre privé à la direction de l'entreprise, individuellement ou collectivement, soumettre des questions publiques aux assemblées générales, déposer/co-déposer des propositions d'actionnaires aux assemblées générales, émettre des déclarations publiques, dans de rares cas annoncer à l'avance ses intentions de vote, et utiliser des stratégies juridiques additionnelles.

En dernier ressort, BNP Paribas Asset Management peut désinvestir des sociétés qui ne répondent pas à l'engagement et ne montrent aucun signe qu'elles mettront davantage l'accent sur la durabilité à l'avenir.

Ces décisions sont prises au cas par cas afin de garantir que les préoccupations de BNP Paribas Asset Management ont été dûment entendues et traitées. La stratégie de dépôt de propositions en assemblée par BNP Paribas Asset Management est approuvée une fois par an par le Comité d'Engagement, de même que les décisions de dépôt de chaque proposition en assemblée.

Chaque année, BNP Paribas Asset Management suit la performance des émetteurs liée aux thèmes couverts par les différents PAI et en tient compte lors de l'examen des priorités d'engagement et des décisions de vote. À titre d'illustration, concernant le PAI 1, il surveille la divulgation des émissions de GES par les entreprises cotées en bourse et applique des votes de sanction sur des éléments clés lors de leurs assemblées générales lorsqu'elles ne divulguent pas leurs émissions de GES en valeur absolue de manière appropriée. Du côté de l'engagement, BNP Paribas Asset Management prend en compte les émissions de GES et les objectifs de réduction associés, en privilégiant le dialogue avec les entreprises identifiées comme émettant le plus de GES au monde dans le cadre du Net-Zero Company Benchmark. Son engagement se concentre sur l'alignement de leur stratégie climat avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt, soutenue par des stratégies crédibles de décarbonation et des objectifs intermédiaires, en ligne avec les efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

Concernant les fonds provenant de gérants de fonds externes, la politique d'engagement est l'un des critères d'évaluation de l'évaluation Trèfles.

À travers cette analyse, BNP Paribas Wealth Management évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des gérants de fonds externes au groupe BNP Paribas sélectionnés dans l'offre de produits financiers recommandés à ses clients.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès des gestionnaires de fonds, sur la base d'un questionnaire interne de due diligence adapté aux spécificités de chaque classe d'actif :

- Fonds : près de 150 questions couvrant 7 domaines (lorsqu'applicables : les pratiques ESG et les exclusions appliquées par le fonds et la société de gestion ; les politiques de vote et d'engagement liées aux instruments financiers détenus ; la transparence des investissements et de la méthodologie d'analyse, la pertinence et la mise en œuvre de la thématique durable ; la qualité de l'approche d'investissement en obligations vertes, sociales ou durables ; et l'impact positif sur la société ou l'environnement) ;

- ETFs : environ 30 questions portant sur les 7 domaines précités,
- Fonds d'investissement alternatifs ouverts : environ 150 questions couvrant 8 domaines (7 domaines propres aux fonds traditionnels et un domaine spécifique couvrant les positions vendeuses).

N. Référence aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas Wealth Management à l'égard des principales incidences négatives mentionnées ci-dessus s'appuie sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le groupe BNP Paribas adhère, notamment :

- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI 10 est pris en compte par la politique RBC de BNP Paribas Asset Management qui évalue les entreprises afin de déterminer si elles sont exposées aux violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies. Cette analyse est intégrée dans l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management. Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management tient compte des exclusions décidées par BNP Paribas Asset Management. Concernant les fonds et ETF, en cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer les risques et/ou minimiser l'exposition à la violation du PAI 10.
- Les conventions controversées sur les armes³² sont prises en considération pour la prise en compte du PAI 14, à savoir la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008), le Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), la Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972) et la Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes exclues par les traités internationaux sont exclues de l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

Comparaison historique

Comme mentionné dans l'introduction du document, pour le reporting 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Toutes les informations sont disponibles dans le reporting publié en 2023.

En 2023, BNP Paribas Wealth Management a décidé de changer de fournisseur de données et d'utiliser ceux sélectionnés par BNP Paribas Asset Management afin d'assurer une cohérence au sein du Groupe. Cela permet aussi à BNP Paribas Wealth Management de bénéficier d'un processus de due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les prestataires offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section Source des données ci-dessus.

Dans le but d'assurer une comparabilité des données d'une année sur l'autre, les données relatives à l'exercice financier 2022 ont été recalculées par BNP Paribas Asset Management. Une comparabilité est donc possible sur les exercices financiers 2022, 2023 et 2024.

Nous observons une tendance positive pour la plupart des PAI, avec une amélioration de la performance entre 2023 et 2024, comme l'année précédente. Ces résultats sont encourageants même si cette tendance doit être confirmée dans les prochaines années, à mesure que la disponibilité des données s'améliore. Pour les PAI 1, 2, 3, la très faible qualité des données sur les émissions de GES de scope 3 apporte une volatilité importante et rend la comparaison historique difficile.

(32) Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993)

AVERTISSEMENT

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

DISCLAIMER – Rapport LEC 29

Le présent document est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2.261.621.342 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris – France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés des Financiers (AMF).

Il vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux acteurs des marchés financiers de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement de leur activités de gestion sous mandat, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Les données incluses dans ce document ne sont pas auditées. Elles reposent soit sur des informations fournies par les entreprises lorsque celles-ci sont disponibles, soit sur des informations provenant de sources tierces, soit de méthodologies élaborées de bonne foi sur la base de définitions, d'hypothèses et d'estimations raisonnables internes.

Lorsque les données contenues dans ce document proviennent de sources tierces, BNP Paribas décline toute responsabilité quant à ces informations et ne fait aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude, leur précision ou leur exhaustivité.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), il existe un manque de standardisation et de comparabilité des méthodes d'estimation et de calcul en raison de la diversité des cadres et des méthodologies disponibles. En raison de cette absence d'harmonisation, il subsiste un risque de surestimation ou de sous-estimation des indicateurs. Les émissions de scope 3, en particulier, couvrant les émissions associées aux activités des entreprises investies, sont sujettes à un degré élevé d'incertitude de mesure. Par définition, ces émissions résultent des activités des entreprises investies et, à la différence des émissions directes de BNP Paribas S.A., dépendent de facteurs externes sur lesquels BNP Paribas S.A. n'a pas de contrôle.

BNP Paribas n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

DES OUTILS DIGITAUX DÉDIÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS INFORMER



LinkedIn
linkedin.com/company/bnp-paribas-banque-privée



Instagram
[@partnerinbusiness](https://www.instagram.com/partnerinbusiness)
[@art_bnpparibas_banqueprivée](https://www.instagram.com/art_bnpparibas_banqueprivée)



X (Twitter)
[@LeCercleWealth](https://twitter.com/LeCercleWealth)



Youtube
Chaîne BNP Paribas Banque Privée



Chaînes BNP Paribas Banque Privée
Apple Podcasts / Spotify / Google Podcasts / Pocket Casts / Overcast



Un site Internet
mabanqueprivée.bnpparibas



Une application tablettes et smartphones
« Mes comptes »



Ligne Privilège Connect*

3273 Service gratuit
* prix appel

* Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h (sauf jours fériés)

AVERTISSEMENT :

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

BNP Paribas - SA au capital de 2 261 621 342 € - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris
Immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76 662 042 449
Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS n°07 022 735 - N° ADEME : FR200182_01XHWE

Création : TBD - © Photos : iStock - Juillet 2025



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change